



ÉGLISE de LIÈGE

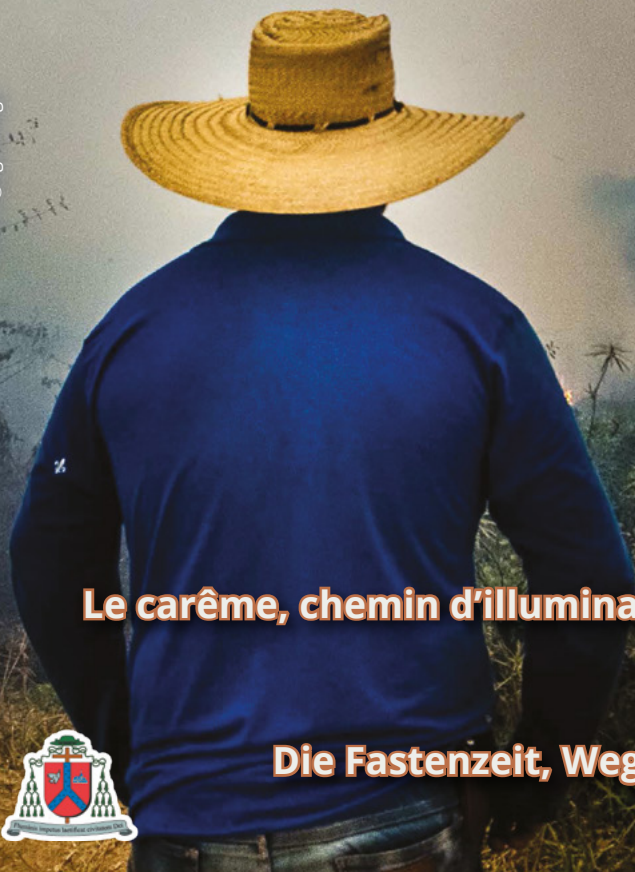
101^{ème} année • n°2 • Mars-Avril • März-April 2023

BRÉSIL

La terre, c'est la vie!



Photo: ©AgroéFogo



Mot de l'Évêque

Le carême, chemin d'illumination et de conversion

Wort des Bischofs

**Die Fastenzeit, Weg der Erleuchtung und
der Umkehr**



Le carême, chemin d'illumination et de conversion

.....

Chers Frères et Sœurs,

Le carême qui a débuté le 22 février dernier par le mercredi des Cendres est (pour nous chrétiens) une démarche d'illumination et de conversion. Il nous invite à voir Jésus avec un nouveau regard, qui illumine notre vie et convertit nos cœurs. Le carême nous aide à ne pas vivre seuls cette démarche d'illumination et de conversion, mais avec d'autres, en particulier avec celles et ceux qui se préparent au baptême. Grâce au carême, nous faisons pénitence ensemble, nous éclairons notre vie, nous reconnaissons notre péché devant Dieu, nous implorons sa miséricorde, nous prions pour nous unir lui, nous nous convertissons en vue d'un monde meilleur, nous nous engageons au service des pauvres: par le jeûne, la prière et l'aumône, selon la tradition.



Pour le Carême de partage de 2023, Entraide et Fraternité nous entraîne au Brésil et nous fait voir les injustices qui sont vécues là-bas. Nous découvrons en particulier comment la forêt amazonienne est détruite par des incendies volontaires destinés à favoriser l'implantation de cultures à grande échelle. Cette dévastation, couplée à l'exploitation des ressources minières, constitue un terreau fertile pour la pression sur les écosystèmes et leurs habitants et provoque une escalade de la violence dans ces régions. Cela entraîne que des populations entières d'origine locale

sont chassées de leurs terres et sont parfois victimes de meurtres. L'exploitation du Brésil et de l'Amazonie révèle des tentations caractéristiques de l'être humain, en particulier celle de l'appropriation et celle de la domination. Par notre contribution au Carême de partage, nous aiderons les populations locales qui vivent dans une grande pauvreté en promouvant des projets d'aide aux agriculteurs. Ceux-ci nous aideront en retour à développer le respect de l'écologie, car ils sont engagés dans une agriculture respectueuse de la nature et en témoignent autour d'eux. Avec

eux, nous voulons qu'il y ait plus de justice dans le monde. Nous contribuons à combattre les tentations, qui sont en nous et autour de nous. Nous semons des antidotes aux tentations.

Ainsi, au fil des dimanches de carême, nous serons illuminés et invités à la conversion avec les évangiles qui préparent les catéchumènes au baptême. Tous témoignent d'un regard qui fait voir Jésus et qui conduit à une conversion personnelle.

- C'est le cas des disciples de Jésus, lors de la transfiguration de celui-ci (2e dimanche): «Levant les yeux, ils ne virent plus que lui, Jésus, seul» (Mt 17,8).
- C'est le cas de la Samaritaine (3e dimanche), qui proclame: «Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait» (Jn 4,29).
- C'est le cas de l'aveugle-né de la piscine de Siloé (4e dimanche), à

qui Jésus dit: «Crois-tu au Fils de l'homme? Tu le vois et c'est lui qui te parle» (Jn 9, 35).

- C'est le cas de la sœur de Lazare, Marthe (5e dimanche), à qui Jésus dit: «Si tu crois, tu verras la gloire de Dieu!» (Jn 11, 40).

Nous découvrirons comme eux la lumière de Dieu qui nous tire de l'obscurité et nous donne une vie nouvelle. Tous nous avons besoin de la lumière du salut. Notre prière, notre jeûne et notre solidarité nous conduisent à la lumière et contribuent à ouvrir au monde les portes du salut!

Bon carême à tous (et déjà bonne fête de Pâques)!

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Wort des Bischofs

Die Fastenzeit, Weg der Erleuchtung und der Umkehr

Liebe Brüder und Schwestern,

Die Fastenzeit, die am 22. Februar mit dem Aschermittwoch begonnen hat, ist (für uns Christen) ein Prozess der Erleuchtung und Bekehrung. Sie lädt uns ein, Jesus mit anderen Augen wahrzunehmen, denn er erhellt unser Leben und bekehrt unsere Herzen. Die Fastenzeit

hilft uns, diesen Weg der Erleuchtung und Bekehrung gemeinsam mit anderen, insbesondere mit jenen, die sich auf die Taufe vorbereiten, zu gehen. Dank der Fastenzeit tun wir gemeinsam Buße, erhellen unser Leben, erkennen unsere Sünde vor Gott, bitten Ihn um Seine Barmherzigkeit, beten, um uns mit Ihm zu vereinen, bekehren uns im Hinblick auf eine bessere Welt und engagieren uns für die Armen: durch Fasten, Gebet und Almosen, wie die Tradition es verlangt.



Zur Fastenzeit 2023 nimmt uns Miteinander Teilen mit nach Brasilien und zeigt uns die Ungerechtigkeiten auf, die dort stattfinden. Wir erfahren insbesondere, wie der Regenwald im Amazonas-Gebiet durch vorsätzliche Brandstiftung zerstört wird, um den großflächigen Anbau von Nutzpflanzen zu fördern. Diese Verwüstung, gekoppelt mit der Ausbeutung von Bodenschätzen, bildet einen fruchtbaren Nährboden für den Druck auf die Ökosysteme und ihre Bewohner und führt zu einer Eskalation der Gewalt in diesen Regionen. Dadurch werden ganze Bevölkerungsgruppen ihrer lokalen Wurzeln beraubt, von ihrem Land vertrieben und sogar manchmal Opfer von Mord und Totschlag. Die Ausbeutung Brasiliens und des Amazonasgebiets offenbart menschliche Versuchungen, insbesondere die der Aneignung und die der Herrschaft. Mit unserem Fasten-Beitrag helfen wir der lokalen Bevölkerung, die in gro-

ßer Armut lebt, indem wir landwirtschaftliche Hilfsprojekte fördern. Diese Menschen helfen uns im Gegenzug, ökologischen Respekt zu entwickeln, da sie sich einer naturfreundlichen Landwirtschaft verschrieben haben und dies auch in ihrem Umfeld bezeugen. Gemeinsam mit ihnen wollen wir, dass es mehr Gerechtigkeit in der Welt gibt. Indem wir für mehr Gerechtigkeit eintreten, säen wir ein Gegenmittel, das uns helfen wird, die Versuchungen, die in uns und um uns herum lauern, zu bekämpfen.

So werden wir im Laufe der Fastensonntage mit den Evangelien, die die Katechumenen auf die Taufe vorbereiten, erleuchtet und zur Umkehr eingeladen. Alle bezeugen einen neuen Blickwinkel, der Jesus sehen lässt und zu einer persönlichen Umkehr führt.

Das ist der Fall bei den Jüngern Jesu bei seiner Verklärung (2. Sonntag): "Und als

sie aufblickten, sahen sie niemanden außer Jesus allein" (Mt 17,8);

Sowie die Samariterin (3. Sonntag), die verkündete: "Kommt her, seht, da ist ein Mensch, der mir alles gesagt hat, was ich getan habe" (Joh 4,29).

Es trifft zu für den Blindgeborenen am Teich von Siloah (4. Sonntag), zu dem Jesus sagt: "Glaubst du an den Menschensohn? [...] Du hast ihn bereits gesehen; er, der mit dir redet, ist es" (Joh 9,35-37).

Dasselbe gilt für die Schwester des Lazarus, Martha (5. Sonntag), zu der Jesus sagte: "Wenn du glaubst, wirst du die

Herrlichkeit Gottes sehen" (Joh 11,40).

Wir werden wie sie alle das Licht Gottes entdecken, das uns aus der Dunkelheit führt und uns ein neues Leben schenkt. Wir alle brauchen das Licht der Erlösung. Unser Gebet, unser Fasten und unsere Solidarität führen uns zum Licht und tragen dazu bei, der Welt die Tore des Heils zu öffnen! Ihnen allen eine gute Fastenzeit! (und jetzt schon frohe Ostern!)

*† Jean-Pierre Debrille,
Ihr Bischof*

Agenda de l'Évêque

Mars – März 2023

1 ^{er}	Namur, 9h30	Visite du Séminaire
6	Bruxelles, 14h30	Commission Diaconie
7	Banneux, 9h	Récollecion diocésaine
9	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
10	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
10-12	Banneux - Frères de St-Jean	Retraite «La grâce de saint Joseph»
13	Bruxelles, Nonciature	Réception 10 ans de pontificat du pape François
14	Chaityfontaine, 10h	Rencontre des prêtres visiteurs
	Séminaire de Tournai, 20h	Conférence «Julienne de Cornillon»

16	Liège, 10h	Commission Diaconat permanent
	Liège, 17h	CA Fondation Saint-Lambert
18		150 ans Union Royale des étudiants catholiques
19	Liège, Saint-Barthélemy, 11h	Anniversaire de la Communauté Sant'Egidio
21	Liège, 12h	Table d'hôtes
24-26	Foyer de Charité, Spa-Nivezé	Retraite «Job: les épreuves de la foi»
28	Banneux, 17h	AG des Asbl de Banneux
30	Namur, 20h	Conférence CIL (Conseil interdiocésain des Laïcs)
31	Liège, 9h30	Conseil épiscopal

Avril - April 2023

2	Cathédrale, 10h	Célébration des Rameaux
3	Liège, Saint-Barthélemy, 19h	Prière des Martyrs contemporains
5	Cathédrale, 18h	Messe Chrismale
6	Cathédrale, 18h	Célébration de la Sainte Cène
7	Cathédrale, 19h30	Liturgie du Vendredi saint
8	Cathédrale, 21h	Veillée Pascale
9	Cathédrale, 10h	Eucharistie solennelle de Pâques
14	Liège, 10h30	Conseil épiscopal
15	Saint-Vith, 11h30	Confirmations
18	Liège, 12h	Table d'hôtes
20	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
22	Blegny, 17h	Confirmations UPs Oupeye-Visé-Dalhem
23	Amel/Amblève, 10h	Confirmations
24	Cathédrale, 9h45	Chapitre cathédral
25	Liège, 12h	Table d'hôtes
28	Liège, 10h30	Conseil épiscopal
30	Saint-Barthélemy, 14h	Confirmations

I. Elections au sein des instances des fabriques (conseil et bureau)

.....

Dans le calendrier légal des nominations par élections au sein des fabriques, à la séance du mois d'avril en cette année 2023, c'est d'abord la grande moitié du **conseil** qui doit être renouvelée, c'est-à-dire 5 membres ou 3 membres suivant que le conseil est composé de 9 ou de 5 membres élus (paroisse de plus ou de moins de 5.000 habitants). Ensuite, les mandats au **bureau des marguilliers** doivent être mis à jour.

PROCEDURE

1. Remplacement des mandats de conseillers vacants au conseil:

Les mandats vacants (démissionnaires ou décédés) de la petite moitié doivent être préalablement pourvus par voie d'un scrutin auquel tous les membres du conseil, y compris les membres sortants, peuvent prendre part. Quand on ne sait plus qui fait partie de l'une ou l'autre moitié, on peut procéder à un tirage au sort.

2. Renouvellement de la grande moitié du conseil:

Seuls les membres élus non sortants et les membres de droit ont droit de vote lors du renouvellement de la moitié du conseil.

Conditions de présence: La majorité des membres en fonction (membres non

sortants et membres de droit) doit être présente, soit 4 (sur 6) ou 3 (sur 4) personnes, suivant l'importance de la fabrique.

Conditions de vote: Le vote se fait par bulletin secret. Il doit être procédé à autant de scrutins qu'il y a de mandats à pourvoir. Est élu celui qui obtient la majorité des votes valables; les bulletins blancs ou nuls ne comptent pas. Si le premier tour de scrutin ne donne pas de majorité, il doit être procédé à un ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus de voix. Le président n'a pas voix prépondérante. Les membres sortants peuvent être réélus.

3. Election au sein du conseil du président et du secrétaire:

Une fois que la grande moitié aura été désignée, le conseil étant au complet, il doit alors procéder à la désignation du président et du secrétaire du conseil dont, rappelons-le, les mandats sont d'un an.

Conditions de vote: Majorité des membres présents. Tous les membres peuvent prendre part au vote, y compris les candidats à la présidence ou secrétariat. Délibération au scrutin secret. A la majorité des votes valables.

En cas de partage, le président, encore

en fonction, a la voix prépondérante; dans ce cas, il sera procédé à un second tour de scrutin (secret) auquel le président disposera de deux bulletins de vote.

4. Election du marguillier sortant:

Le bureau des marguilliers est composé de 3 membres élus, choisis parmi les conseillers et d'un membre de droit, le curé. Le mandat des marguilliers est de 3 ans et donc, chaque année, le marguillier dont le mandat est le plus ancien, sort; le conseil doit alors nommer un nouveau marguillier pour pourvoir à son remplacement. Les marguilliers sont rééligibles.

Conditions de vote: Majorité des membres présents. Délibération au scrutin secret. Majorité des votes valables. Pas de voix prépondérante au président.

5. Election au sein du bureau: président, secrétaire, trésorier:

Le président, le secrétaire et le trésorier du bureau sont élus pour un an. Chaque année, au mois d'avril, ils doivent être désignés par le bureau

des marguilliers. Ces fonctions sont réservées aux membres électifs, il est toutefois admis que le curé puisse assurer le secrétariat, mais en aucun cas la présidence.

Conditions de vote: Présence d'au moins 3 marguilliers. Vote au scrutin secret. Majorité des votes valables. Pas de voix prépondérante du président.

6. Procès-verbaux des séances et transmission:

Le secrétaire établit le procès-verbal de la séance et le fait signer par tous les membres ayant pris part au vote. Il envoie à la commune, au Gouverneur de la Province, ainsi qu'à l'Evêque le résultat des élections. Il veillera à ce que la liste soit complète: nom, prénom, adresse, numéro national, téléphone et/ou GSM et adresse mail. Il y a lieu aussi de mettre à jour certaines coordonnées des mandataires exécutifs à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises), auprès des banques et des fournisseurs essentiels.

II. Employés d'église: Indexation des salaires

.....

En 2022, en raison de l'inflation galopante, nous avons connu pas moins de cinq adaptations mensuelles d'index (février, avril, juin, septembre et décembre).

L'année 2023 a commencé avec une nouvelle indexation des salaires au 1^{er} janvier 2023.

La communication de chacune de ces indexations se fait désormais en

temps réel sur les pages d'informations «fabriques d'église» du site internet du diocèse de Liège, car le rythme

de publication des éditions du bulletin officiel d'Eglise de Liège n'est pas assez fréquent pour suivre l'actualité.

Salaires Sacristains-Organistes

Base: 229,73%

Depuis le 01/01/2023

		Révisions quinquennales en fonction de l'expérience				
Nombre d'heures/sem.	Base 100%	0 ans	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Rémunération MENSUELLE à appliquer:						
Exemple donné pour un contrat à 1h/semaine						

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	47,42	52,16	57,37	63,12	69,43

(SACRISTAIN-) ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	50,63	55,69	61,26	67,39	74,11

(SACRISTAIN-) ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	52,24	57,45	63,20	69,52	76,47

(SACRISTAIN-) ORGANISTE lauréat ou 1^{er} prix d'orgue						
1h/sem	24,13	55,43	60,98	67,09	73,79	81,16

Méthode préconisée pour le calcul du montant annuel des employés

Ex: sacristain sans ancienneté prestant 14h/semaine

$$47,42\text{€} \times 14\text{h par semaine} \times 12\text{ mois} = 7.966,56\text{€}$$

Ex: organiste diplômé prestant 5h/semaine et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)

$$63,20\text{€} \times 5\text{h par semaine} \times 12\text{ mois} = 3.792,00\text{€}$$

*Remarque: les montants de rémunération exprimés dans le tableau et repris dans les exemples de calcul ci-dessus sont des montants exprimés **par mois et non par semaine**. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de facteur de multiplication du nombre de semaines sur le mois. Pour rappel, nos fabriques d'église ont des contrats qui sont établis sur une base de 40h/sem.*

Ouvriers: (nettoyeur.euse, base 40h/semaine adapté au 01/12/2022)

RMMMG: Salaire horaire minimum garanti = 11,2788€

III. Bail à ferme: Montants des fermages, coefficients 2023

.....

Depuis la régionalisation de la matière (décret du 20 octobre 2016) le calcul des coefficients de fermage tient compte d'un double index: l'indice des prix à la consommation et le revenu du travail agricole à l'hectare.

Les coefficients sont revus chaque année de manière automatique.

Montants des coefficients pour 2023 et tableau comparatif

Ils sont applicables aux baux à ferme en Province de Liège dont la date anniversaire est postérieure au 31 décembre 2022 (soit à partir du 1^{er} janvier 2023).

Constatons que les montants sont nettement à la hausse pour 2023. Nous vous recommandons vivement de ne pas oublier de procéder aux indexations.

		Terres		Bâtiments	
		2022	2023	2022	2023
Le Condroz	Liège	3,70	3,89	8,82	9,26
Famenne	Liège	3,35	3,52	8,91	9,36
La Haute Ardenne	Liège	3,94	4,14	9,67	10,15
La Région Herbagère	Liège	3,91	4,11	9,40	9,87
La Région Limoneuse	Liège	3,61	3,79	8,38	8,80

Informations mises à jour avec un ensemble de documentation (pour d'autres régions agricoles par exemple) sur le portail internet SPW Ruralité de la Région Wallonne: <https://agriculture.wallonie.be/coefficients-de-fermage>.

Pour rappel, le fermage pour un bail classique se calcule de la façon suivante:

$$RC \text{ non indexé } \times \text{coefficient}$$

Les baux de longue durée peuvent bénéficier, en plus, de la majoration de fermage par rapport à ce montant de base.

IV. Modification Budgétaire (MB) 2023 – Rappel des principes

.....

Le budget initial est préparé et approuvé de nombreux mois avant

même le début de l'exercice concerné. La réalité des opérations ainsi que

des événements imprévus (pensons aux augmentations des coûts énergétiques ou des assurances, par exemple) font qu'il est souvent nécessaire d'adapter le budget initial par une ou plusieurs modification(s) budgétaire(s) en cours d'exercice. N'oublions pas qu'il est obligatoire d'avoir un budget (ou une modification budgétaire) approuvé(e) par la commune pour engager des dépenses. Il est interdit par exemple d'attribuer des travaux sans que les crédits prévus n'aient été approuvés au budget.

Par contre, il n'est pas nécessaire de multiplier les modifications budgétaires pour toute adaptation. Il y a une tolérance appelée «**ajustement interne**» qui permet de ne pas procéder à une modification budgétaire au cas où les changements sont mineurs et restent dans l'enveloppe du total d'un chapitre des dépenses, surtout si des augmentations sont compensées par des diminutions du même montant.

Lors de l'approbation du compte de l'année antérieure (2022), il serait ten-

tant de vouloir **utiliser un éventuel «boni»**, le résultat réel du compte, en l'intégrant en MB dans l'exercice en cours (2023). Cette pratique **n'est pas conforme** aux règles comptables fabriciennes, bien qu'elle puisse être acceptée exceptionnellement. Le boni comptable 2021 sera en principe intégré dans le calcul du tableau de tête (pour déterminer l'article de recette R20) dans l'année budgétaire 2024.

Suivant les circulaires de la Région Wallonne applicables aux établissements publics de la commune, **la date ultime** de dépôt des modifications budgétaires est le **15 octobre** de l'année en cours. Selon les communes il peut y avoir une certaine tolérance jusqu'à la fin octobre. Au-delà, les modifications budgétaires ne seront acceptées que s'il y a accord de la commune de telle sorte que celle-ci puisse délibérer sur la modification budgétaire dans l'année en cours. **Il est exclu d'accepter une modification budgétaire introduite au-delà de l'exercice concerné.**

V. Difficultés avec diverses banques

Il nous revient de plusieurs contacts que les relations avec certaines banques deviennent difficiles:

- Elles sont extrêmement pointil-

leuses point de vue administratif, en exigeant (ce qui est leur droit) la mise à jour des «données clients» avec mention officielle de tous les membres du conseil

comme «bénéficiaires effectifs» de la personne morale «fabrique» (par exemple BPost qui demande de remplir un document qu'ils appellent erronément «déclaration» UBO);

- Elles augmentent leurs frais annuels de gestion (exemple Belfius);
- Certaines agences annonçaient

même qu'elles n'ouvrent plus de compte aux fabriques (entendu dans certaines Belfius et ING).

Nous vous demandons de nous relayer vos difficultés pour que nous puissions intervenir de façon groupée, éventuellement avec les autres évêchés, pour que ces banques ne vous rendent pas votre fonctionnement difficile.

VI. Placement à la Caisse de Dépôt et de Consignation

Le taux devient intéressant (2,40 % brut pour le mois de janvier 2023)!

Dans le numéro 3 de mai-juin 2022 du bulletin officiel d'Eglise de Liège, nous vous présentions ce nouveau type de placement officiel et légal, ouvert

aux fabriques. En ce temps-là, le taux d'intérêt était de zéro % ce qui rendait son attrait assez limité. Or depuis lors, le taux, qui change chaque mois, est devenu positif et même plus intéressant que des comptes à terme ou comptes d'épargne bancaires:

Juin 2022	0,00%	Octobre 2022	1,20%
Juillet 2022	0,40%	Novembre 2022	2,00%
Août 2022	0,40%	Décembre 2022	2,30%
Septembre 2022	0,60%	Janvier 2023	2,40%

Pour rappel, pour ouvrir un compte à la CDC (département de la Trésorerie du SPF Finances), il faut procéder exclusivement par internet par une personne identifiée comme mandataire numérique officiel de la fabrique (généralement le trésorier) via le site de la CDC: <https://finances.belgium>.

[be/fr/pai/e-depo/compte-de-depot](https://fr/pai/e-depo/compte-de-depot).

Toutes les explications pratiques (ouverture de compte, fonctionnement, taux mensuelle mis à jour...) s'y trouvent. Certaines de nos fabriques ont déjà fait la démarche et s'en trouvent satisfaites.

Philippe Lamalle

I. Nominations pastorales

.....

- Monsieur **Éric COOPER** est déchargé, au 1^{er} janvier 2023, de sa mission au sein du Service Presse et Communication du diocèse de Liège. À cette date, il est nommé, à temps plein, collaborateur au sein de la radio 1RCF pour une durée renouvelable d'un an.
- Madame **Priscille NÈVE** est nommée, au 1^{er} janvier 2023, collaboratrice à mi-temps au sein du Vicariat de l'Accompagnement des Acteurs pastoraux pour une durée de six mois.
- Monsieur l'abbé **Félix ULABILAKO**, originairement membre de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, a été incardiné dans le diocèse de Liège le 14 novembre 2022. Il poursuit sa mission de curé de l'UP Trinité Ans.
- Monsieur l'abbé **Gilbert TUMUABUDU** est nommé vicaire dominical dans l'UP Saint-Georges – Verlaine, au 1^{er} janvier 2023, le temps de terminer sa formation à Lumen Vitae, avec un maximum de trois années, dont la première est probatoire.

II. Fins de mission – Départs et remerciements

.....

- Monsieur l'abbé **Dominique CHABOTEAU**, aumônier militaire, rejoint le diocèse de Namur au 1^{er} janvier 2023. Mgr l'évêque le remercie pour les services qu'il a rendus au sein de l'UP Ephata – Aubel-Thimister-Clermont.
- Monseigneur Jérôme **Gapangwa NTEZIRYAYO**, évêque émérite du diocèse d'Uvira en RDC, prêtre auxiliaire de l'UP Ekklesia – Aywaille-Sprimont, est déchargé, au 1^{er} janvier 2023 de cette mission. Mgr l'évêque le remercie pour les services rendus au sein de l'UP, du sanctuaire de Banneux et du diocèse et lui souhaite beaucoup de bonheur pour son retour en famille.

Abbé Lambert MALBROUCK



L'abbé Lambert Malbrouck, né à Liège le 28 juillet 1939, ordonné prêtre le 5 février 1967 à Seraing, est décédé le 28 novembre 2022 à Spa-Nivezé à l'âge de 83 ans.

Après des études primaires à Hozémont et secondaires à l'école apostolique des Aumôniers du travail à Seraing, il entre comme novice chez les aumôniers du travail en 1958, puis entame ses études de philosophie à l'IET à Bruxelles en 1959. Il fait son stage chez les aumôniers du travail à Charleroi, de 1964 à 1967. Après son ordination en 1967, pendant deux ans, il étudie à l'ISCO (Institut supérieur de culture ouvrière). Pendant ce temps, il est aussi aumônier de la JOC, aumônier de Jeunesse et Santé et aumônier du Patro de Visé. Il fait partie de l'École des parents de Vie féminine. Après ses études, il enseigne dans les écoles des Aumôniers à Schaarbeek, à Boussu et à Seraing. Il manifeste ainsi son souci d'être proche des milieux populaires, des jeunes et du monde du travail.

En 1975 il passe dans le clergé diocésain et est nommé d'abord vicaire à Comblain-au-Pont, puis curé de Boirs et professeur à Saint-Laurent Herstal en 1977, enfin à Saint-Joseph à Visé. Il arrête alors ses missions d'aumônerie et se lance dans la pastorale scolaire du secondaire pour le diocèse. En 1985 il est nommé curé de Haneffe et de Donceel. Il s'engage aussi dans "Vivre et Aimer" et anime des weekends pour couples et pour jeunes célibataires.

Grâce à un pèlerinage à Taizé, il rencontre des prêtres libanais et sympathise avec eux. L'un d'entre eux, le Père Georges Kwaiter, devenu archevêque grec-catholique de Saïda, demande à Lambert de s'engager dans son diocèse pour l'aider dans son ministère de reconstruction après le régime des milices. C'est ce que Lambert a fait de 1991 à 1995, en tant que prêtre Fidei Donum au Liban. Il continuera toute sa vie à aider le Liban à travers l'Association des Amis de Galilée.

À son retour en 1995, il est nommé doyen de Fléron. Il le restera jusqu'en 2004 et exercera son ministère dans les paroisses de Fléron, Retinne, Bellaire, Moulin, Queue du Bois, Saive, Romsée et Magnée.

De 2004 à 2014, il devient prêtre auxiliaire dans l'UP Notre-Dame-aux-Champs et réside à Oteppe. Il se lance alors dans la catéchèse Mess'aje et suit une année de formation à Lille. Il anime des groupes locaux et est nommé formateur à l'École régionale, ainsi qu'en RDC. Il accompagne aussi avec assiduité des prêtres provenant d'Afrique et accueillis dans le diocèse. À la fin de sa vie, il habitait Waremme et rendait des services à l'Unité pastorale Notre-Dame des Blés d'or, ainsi que dans l'équipe d'aumônerie de la clinique Notre-Dame de Waremme.

C'est un apôtre du Christ qui nous quitte! Lambert a été prêtre non seulement pour son diocèse mais aussi pour toute l'Église universelle; non seulement en paroisse, mais aussi dans les mouvements, dans l'enseignement, dans la formation et dans la spiritualité. Il

laisse un souvenir ému à tous ceux qui l'ont rencontré, grâce à sa cordialité, sa foi et à son attention à tous.

+ Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

«L'abbé Lambert Malbrouck, un animateur de la catéchèse Mess'AJE, était passionné des contacts, animateur de groupe dans l'âme, et savait écouter avec bienveillance et patience. Grand lecteur de la Bible, il avait, malgré sa grande érudition, le souci d'un travail d'équipe équilibré. Il distillait ses conseils avec prudence et humilité.

Très attentif lors des animations, il assurait le lien entre d'une part exégèse et théologie - concepts souvent abstraits- et d'autre part la vie quotidienne des participants dont il percevait les questions.

Merci Lambert d'avoir été, jusqu'au bout, un réel témoin de l'amour de Dieu et du Christ pour le monde.»

Chantal Pirard, présidente de Mess'AJE Belgique

Abbé José Magnée

.....



L'abbé José Magnée, né à Verviers le 30 mars 1927, ordonné prêtre le 7 juillet 1957 à Liège, est décédé à Liège le 23 décembre 2022 à l'âge de 95 ans.

Il a suivi sa formation théologique au Séminaire de Liège. Après son ordination, il a été nommé professeur au Collège Saint-Hadelin de Visé, de 1957 à 1961. Il a enseigné la religion à l'Institut Saint-Laurent de 1961 à 1992. Il y a consacré toute sa vie et y a résidé longtemps. Il s'est engagé également dans l'enseignement

de promotion sociale. Il était lié au Groupe choral de l'Institut Saint-Laurent.

José a été jusqu'à ses derniers jours un des piliers du "Volontariat en Inde", œuvre fondée par la Liégeoise Madeleine Herman, il y a 60 ans, à Pondichéry en Inde. Il a mobilisé l'Institut Saint-Laurent en faveur de cette œuvre. Il s'est rendu à Pondichéry avec des élèves, il a réussi à monter là-bas, avec l'aide de cet Institut, un atelier de menuiserie qui fonctionne encore. Il a eu la chance de s'y rendre encore juste avant l'épidémie de Covid.

En 2021, il a engagé le Volontariat en Inde dans une action en faveur des travailleurs de l'atelier Shanti, un atelier où l'on file, tisse, brode et confectionne des vêtements, afin que ces travailleurs, souvent atteints de la lèpre, bénéficient d'une sorte d'assurance pension. José s'occupait aussi du parrainage des enfants du "Volontariat". Il y a deux mois, il a encore participé à l'Institut Saint-Laurent, son ancienne école, à la fête des 60 ans du Volontariat, en présence de Madeleine Herman et de son époux Arnaud de Blic. Il était pour tous les membres du "Volontariat" la mémoire de cette œuvre et le "vieux sage" qu'on écoutait lorsqu'il fallait prendre des décisions en Conseil d'Administration. Il vivait son ministère avec beaucoup de zèle et de ferveur.

+ Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Abbé Jacques NAVEAU

.....

L'abbé Jacques Naveau, né à Liège le 14 juillet 1928, ordonné prêtre le 8 décembre 1954 à Liège, est décédé à Auderghem le 23 décembre 2022 à l'âge de 94 ans.

Après avoir suivi sa formation théologique à partir de 1950 au Séminaire de Liège, Jacques Naveau a été professeur au Collège Saint-Louis à Liège, de 1954 à 1970. Puis il a été professeur de religion à l'Institut Saint-Luc de 1970 à 1973; à l'Athénée de Chênée et à l'Institut Marie-Thérèse, de 1973 à 1975; puis à l'Athénée communal Maurice Destenay à Liège, de 1975 à 1985. Ensuite il a été attaché à la pastorale catéchétique au niveau diocésain. Il a été admis à la pension en 1988. Il s'est passionné pour la théologie et la recherche de la documentation en matière de religion. Il a rédigé pour la Bibliothèque du Séminaire de Liège un répertoire de mots-clés permettant de caractériser le contenu d'un livre ou d'un article. En effet, Jacques offrait de nombreux périodiques à la Bibliothèque du Séminaire et se préoccupait de cataloguer les articles en déterminant leur matière.

Il était très lié à sa famille. Il a publié en 2014 un ouvrage sur son frère aîné l'abbé Léon Naveau, qui, après un pèlerinage en Israël et à Nazareth en 1948, avait dénoncé la situation des Palestiniens déplacés de leurs terres à cause des menaces des sionistes. Suite à ces révélations, l'évêque de Liège, Mgr Louis-Joseph Kerkhofs, avait lancé une opération de solidarité avec la Palestine et financé l'aide aux Palestiniens. L'ouvrage de Jacques Naveau s'intitule *Un grand souffle parmi nous: l'abbé Léon Naveau (1923-1983)* (Bibliothèque des évêques, 27 E 22). Jacques Naveau y décrit aussi l'histoire de sa famille et la sienne.

Jacques s'est engagé sérieusement dans la prise en compte de toutes les questions actuelles, avec esprit critique et constructif. Il a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre dans l'enseignement.

+ Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Père Joseph NOËL

.....



Le Père Joseph Noël, missionnaire de Scheut, né à Châtelet le 2 avril 1933, ordonné prêtre le 8 décembre 1957, est décédé le samedi 7 janvier 2023 à Embourg à l'âge de 89 ans.

Voyageur et curé de plusieurs paroisses au Mayombe/Boma (RC Congo), le père Joseph s'était spécialisé dans la catéchèse des jeunes villageois. Après de très longues années au Mayombe, il a accepté une mission de plusieurs années au Tchad. C'est là qu'il a fait la connaissance de la réalité de l'Islam. Il a également été recteur à Embourg pendant trois ans.

Il était au service de l'Eglise au Mayombe/à Boma (RD Congo) de 1958 à 1990, de l'Eglise à N'Djamena (Tchad) de 1990 à 2001 et au service de ses confrères aînés à Embourg depuis 2001.

Abbé Aristide MASUMBUKO

.....



L'abbé Aristide Masumbuko, né à Kasinga (RDC) le 20 février 1959, ordonné prêtre le 14 août 1988 à Ibanda pour le diocèse de Bukavu (RDC), est décédé le 19 janvier 2023 à Liège.

Il a commencé son ministère en RDC, comme vicaire, curé et doyen au diocèse de Bukavu, ensuite comme aumônier diocésain des veuves et orphelins, et responsable décanal des O.N.G pour des réfugiés Rwandais et Burundais venus en RDC. Il a dû fuir son pays en 2006 suite à la guerre et ses cruautés, qui avaient causé des traumatismes et des stress dans sa vie. Arrivé comme réfugié en Belgique, il a suivi des cours de pastorale à l'Institut Lumen Vitae. Il a été engagé à Rebecq au Brabant Wallon, de 2007 à 2011. Arrivé au diocèse de Liège en 2012, il a fréquenté la paroisse de S.-Nicolas-lez-Liège et le mouvement néo-catéchuménal. En 2013, il a reçu du diocèse de Bukavu le statut de prêtre Fidei Donum. Dès lors, il a accompagné la pastorale des pères capucins du Centre d'Ayrifagne et a fait partie de l'équipe des prêtres du sanctuaire de Banneux. En 2016, il a été nommé vicaire de l'UP de Fléron, avec résidence à Retinne. En 2018, il est devenu vicaire dans l'UP de S.-Léonard - Liège-Nord.

Il ne ménageait aucun effort pour vaquer à la prière personnelle et communautaire: la prière était pour lui une attitude normale dans sa vie de chaque jour. Malgré ses problèmes de santé, il a continué à rendre ses services pastoraux dans l'Unité pastorale de Liège Nord. Il a été courageux et persévérant dans les épreuves et les vexations qu'il a subies.

+ Jean-Pierre Debrille, évêque de Liège

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de:

- **Sœur Paula Deprez**, la supérieure de la Congrégation diocésaine des Sœurs de la Miséricorde. Elle est décédée le dimanche 15 janvier 2023 au Carrefour Saint-Remacle, à Banneux, à l'âge de 92 ans. Elle a vécu longtemps à Bruyères (Battice), où elle était au service de la paroisse avec Sœur Henri-Marie.
- **Mlle Denise Bellot**, Travailleuse Missionnaire de l'Immaculée. Née à Paris le 20 janvier 1923, engagée définitivement à Lourdes le 15 octobre 1959, elle est décédée à Banneux le 8 janvier 2023, à l'âge de presque 100 ans, dans la lumière de l'Épiphanie.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse www.evechedeliège.be/avis-de-deces/.

18-19 mars (4^e Dimanche de Carême) et 1^{er}-2 avril 2023 (Rameaux): Carême de Partage

Le temps de Carême est un moment favorable pour élargir notre regard sur le monde et éveiller notre sens de la solidarité. Les projets proposés par Entraide et Fraternité pour notre Carême de Partage s'attaquent aux causes de l'injustice et du sous-développement.

Cette année, nous nous tournons vers le Brésil et notamment vers la région de l'Amazonie. Nous voulons soutenir l'agriculture de ce pays, qui a un grand besoin d'aide extérieure pour se développer. En outre Entraide et Fraternité poursuit sa campagne en faveur de la justice sociale, sous le titre «*La terre, c'est la vie! Résister pour exister!*».

Merci d'accorder votre soutien à ces initiatives en faveur du Brésil et de l'Amazonie et de répondre généreusement à cet appel aux dons! Grâce à la reconnaissance d'Entraide et Fraternité comme ONG par l'État belge, pour 1 € que vous donnerez, les projets soutenus recevront 4 € supplémentaires.

29-30 avril (4^e Dimanche de Pâques): Dimanche des Vocations

La collecte pour les Vocations est faite aux messes dominicales des 29 et 30 avril 2023, afin de soutenir financièrement le Service diocésain des Vocations et la formation des futurs prêtres et diacres du diocèse de Liège. Cette journée nous permet de promouvoir les différents ministères dans notre Église et de financer la formation de ceux qui veulent s'engager au service de notre diocèse. Merci d'appuyer tous les candidats aux ministères par votre générosité et par votre prière.

18.-19. März (4. Fastensonntag) und 1.-2. April 2023 (Palmsonntag): Fastenaktion Miteinander Teilen

Die Fastenzeit ist ein günstiger Moment, sich mit den Belangen der Welt auseinanderzusetzen und Solidarität zu üben. Die von Miteinander Teilen für die Fastenzeit vorgeschlagenen Projekte beziehen sich auf die tatsächlichen Ursachen der Ungerechtigkeit und der Unterentwicklung.

In diesem Jahr steht Brasilien und insbesondere sein Amazonasgebiet, das dringend externe Hilfe zur Entwicklung seines Landwirtschaftssektors benötigt, im Mittelpunkt der Kampagne. Darüber hinaus führt Miteinander Teilen seine Kampagne für soziale Gerechtigkeit unter dem Titel "*Die Erde ist Leben! Widerstehen, um zu überleben*" fort.

Wir danken Ihnen, dass Sie diese Initiativen unterstützen und großzügig auf diesen Spendenaufruf zugunsten Brasiliens und des Amazonasgebietes reagieren. Dank der Anerkennung von Miteinander Teilen als NRO (Nichtregierungsorganisation) durch den belgischen Staat erhalten die Projekte 4 € zusätzlich für jeden Euro, den Sie spenden.

29.-30. April (4. Sonntag der Osterzeit): Sonntag der Berufungen

Die Kollekten für die Berufungen finden am 29. und 30. April 2023 statt, um den diözesanen Dienst der Berufungen und die Ausbildung der künftigen Priester und Diakone der Diözese Lüttich zu unterstützen. An diesem Tag können wir auch alle unterschiedlichen Berufungen innerhalb der Kirche unterstützen und die Ausbildung derer finanzieren, die im Dienst unseres Bistums stehen. Bitte unterstützen Sie alle Kandidaten für die Ämter durch Ihre Großzügigkeit und Ihr Gebet.

**Numéro de compte
bancaire- Kontonummer**

BE93 3631 4768 5267

ASBL Evêché de Liège
25, rue de l'Evêché - 4000 Liège

**Communication
Mitteilung**

Collecte prescrite Nom de la collecte'
Vorgeschriebene Kollekte 'Name der
Kollekte'

Mot de l'Évêque

Wort des Bischöfs 2

Le Carême, chemin d'illumination
et de conversion 2

Die Fastenzeit, Weg der Erleuch-
tung und der Umkehr 3

Agenda de l'Évêque 5

Fabriques d'église 7

I. Elections au sein des instances
des fabriques..... 7

II. Employés d'église: Indexation
des salaires 8

III. Bail à ferme: Montants des
fermages coefficients 2023... 10

IV. Modification Budgétaire (MB)
2023 – Rappel des principes 10

V. Difficultés avec diverses
banques 11

VI. Placement à la Caisse de
Dépôt et de Consignation 12

Nominations 13

I. Nominations pastorales 13

II. Fins de mission - Départs et
remerciements..... 13

Notices de décès 14

Collectes prescrites –

Vorgeschriebene Kollekten 18

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **lundi 20 mars 2023 pour le numéro de mai-juin 2023** au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 101^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:
Marc DAHM

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Damien HONNAY, Philippe LAMALLE,
Carmelina VOLPE.

RÉDACTION – ADMINISTRATION:
Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26
Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be

MISE EN PAGE
Jean Leruth

IMPRESSION
Imprimeries Malinoises SA.
Maanstraat 8, 2800 Mechelen
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

ABONNEMENTS 2023:
« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement simple papier (tarif spéciale pour
les fabriques d'église) : 50 €
• Autre abonnement simple papier : 55 €
• Abonnement soutien papier: 85 €
Par virement sur le compte
BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl:
Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre
Contact: abonnement@cathobel.be
Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:
ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE –
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement individuel: 30 €
• Abonnement de soutien: 50 €
• Abonnement pour l'étranger: 40 €
Par virement sur le compte
BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)
au nom de l'Évêché de Liège asbl
Contact: Secrétariat Économat
Tél.: 04/230.31.62

16/11 : Conférence interreligieuse au Centre diocésain de Formation



©Jean-Marie Bu

06/12 : Conseil presbytéral de Liège



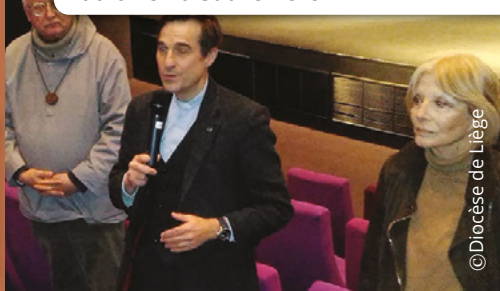
©Diocèse de Liège

08/12 : AVE rencontre les associations verviétoises



©Diocèse de Liège

14/12 : Projection du film Tori et Lokita au cinéma Sauvenière



©Diocèse de Liège

22/12 : Réception de Noël du personnel de l'évêché



©Diocèse de Liège

27/12 : Rencontre de la Fraternité sacerdotale Les Amis de Jésus



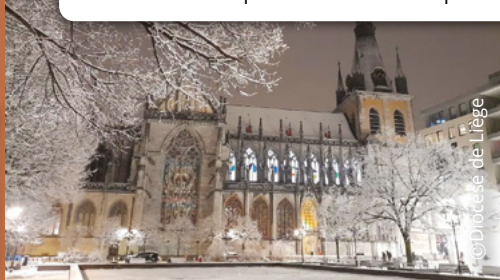
©Diocèse de Liège

06/01 : Célébration de la Nativité de l'Église apostolique arménienne



©Diocèse de Liège

20/01 : La cathédrale Saint-Paul pendant la veillée œcuménique de la Semaine de prière



©Diocèse de Liège